



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 39603

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'infériorité des jeunes Français dans leur apprentissage des langues étrangères par rapport aux autres Européens. Il semble en effet que nos programmes scolaires d'enseignement des langues vivantes soient davantage portés sur les épreuves écrites et délaissent les pratiques de la conversation, qui sont prioritaires pour faciliter les échanges. Il en est ainsi notamment dans les épreuves des examens du baccalauréat. Il lui demande si des mesures peuvent être prises pour améliorer les conditions pratiques d'apprentissage des langues, notamment pour la langue anglaise, la plus utilisée.

Texte de la réponse

L'oral occupe une place prépondérante dans les mécanismes de l'apprentissage des langues et il importe de lui réserver la place qui lui revient. La publication par le Conseil de l'Europe en 2000 du cadre européen commun de référence pour les langues constitue une forte incitation dans ce sens. Le ministère en a conscience et s'efforce d'y répondre à travers des changements dans les programmes scolaires et la promotion de pratiques pédagogiques plus adaptées. La rénovation en cours des programmes de langues vivantes - ceux du primaire et des classes de seconde et première des séries générales et technologiques des lycées ont été récemment publiés, ceux du collège sont en cours de rédaction - organise les apprentissages linguistiques autour des quatre compétences langagières fondamentales, où l'oral figure en tête. Depuis 2001, dans le but de favoriser notamment une meilleure prise en compte de l'oral dans les apprentissages, de nouveaux dispositifs pour les langues répartissant les élèves non plus par rang de langue (LV1, LV2, etc.) mais par niveau de compétences acquises tant à l'oral qu'à l'écrit ont été introduits à titre expérimental dans certains lycées. Il s'agit de mettre l'accent sur de nouvelles façons de travailler tenant compte des besoins de l'élève afin d'améliorer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes. Les premiers bilans de ces dispositifs montrent que ceux-ci favorisent notamment une meilleure prise de parole de l'élève. Parallèlement, le ministère s'efforce de promouvoir la mise à disposition des enseignants de banques d'outils - dont une part importante est consacrée à l'oral - qu'il s'agisse de documents pédagogiques authentiques (films, documentaires, actualités en version originale avec livrets pédagogiques) ou de batteries de tests d'évaluation. S'agissant d'une meilleure prise en compte de l'oral dans l'évaluation des langues au baccalauréat, elle fait actuellement l'objet d'une réflexion approfondie prenant en compte les nouveaux modes d'apprentissage des langues vivantes évoqués ci-dessus.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39603

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3568

Réponse publiée le : 10 août 2004, page 6293